

AB
Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros
Siège social : 6 rue du Fièvre
25660 SAONE
831 826 839 RCS BESANCON

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022

Pour copie certifiée conforme
La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'La gérance'.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3

1

1

2

2

2

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209		210	
Production vendue	{	biens		215		214	
		services *		217		218	
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
Production immobilisée*						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
Variation de stocks (marchandises)*						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	36
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243		244	
Rémunérations du personnel*						250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
Dotations aux amortissements*						254	
Dotations aux provisions						256	
Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	36

I- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III) 280

12 546

Charges financières (V)

294

1 283

Produits exceptionnels (IV)

Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			

Impôt sur les bénéfices* (VII)

306

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)

310

11 227

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

11 227

314

Régularisations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles*				322			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	627
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			

Dédutions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEL (44 sexes A)	989			
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
BUD (44 sexes)	992					350	12 546
Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			

Déficit

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	692
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		360	
Déficits antérieurs reportables : *						692
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AB
Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros
Siège social : 6 rue du Fièvre
25660 SAONE
831 826 839 RCS BESANCON

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022

Pour copie certifiée conforme
La gérance



*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AB
Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros
Siège social : 6 rue du Fièvre
25660 SAONE
831 826 839 RCS BESANCON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 11 226,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 11 226,76 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 38 887,49 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

